

Fiche de procédure

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règlements EMIR et AEMF: procédures et autorités participant à l'agrément des contreparties centrales et les critères de reconnaissance des contreparties centrales de pays tiers Modification Règlement (EU) No 1095/2010 2009/0144(COD) Modification Règlement (EU) No 648/2012 2010/0250(COD) Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.04 Banques et crédit 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/0136(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement (EU) No 1095/2010 2009/0144(COD) Modification Règlement (EU) No 648/2012 2010/0250(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/8/10239